



Attente licenciement

Par Ced69

Bonjour,

J'ai été mis à pied par mon employeur sachant que je dormais dans la salle de pause, faute de logement, et mon employeur m'a ordonné de quitter l'établissement pour travailler et dormir, à peine sorti ils ont changé la serrure, je me suis retrouvé dehors sans rien, juste une tente au 31 Octobre, la veille de la trêve hivernale.

Ils ont arrêté la mutuelle en date du 27/09/2023, j'ai été convoqué au 9 Novembre au sujet de ma mise à pied en vue de licenciement pour faute grave, et depuis je suis sans réponse de leur part, ils ont annulé mon rendez-vous à la médecine du travail sans m'avertir qui avait lieu ce matin du 22/11/2023 et ils ont annulé le 20/11/2023 donc j'y suis allé pour rien.

Rupture de mutuelle et annulation de la médecine du travail sans m'avertir de rien, et ils ne me disent même pas qu'ils me licencie.

Je suis dehors presque sans un sous dans le froid, je ne sais même pas si le pole emploi pourra m'indemniser, et je n'arrive pas à trouver une mission en intérim puisque je ne sais pas si je suis licencié.

Que puis-je faire face à cette situation innommable ??

Je vous remercie pour les réponses.

Cédric

Par kang74

Bonjour,

Il faut vous faire aider par un syndicat car dans la chronologie il manque quelques éléments (date du début de la mise à pied)

Il n'est pas bien compréhensible d'avoir un rendez vous à la médecine du travail (pourquoi ?) lors d'une mise à pied .

Enfin la procédure exige l'envoi de convocation entre autres communication : si vous n'avez plus d'adresse, comment être sûr qu'ils n'ont pas communiqué ainsi ?

Enfin , allez voir une assistante sociale pour vos autres problèmes , que votre employeur n'a pas à assumer . Car si je comprends bien vous restez dans les locaux de l'entreprise sans y être autorisé pour en faire votre logement ,et vous êtes dans un état de santé (fatigue, hygiène etc) qui n'est pas compatible avec votre capacité de travail .

Par Ced69

J'étais autorisé à titre oral de dormir dans la salle de pause.

J'ai essuyé une pression au travail, à en faire beaucoup plus que prévu, des heures supplémentaires gratuites
Tous le monde savait que je dormais là.

J'ai essuyé en deux mois un avertissement, une tentative de mise à pied, et la deuxième mise à pied.

Ils connaissaient mon adresse postale de domiciliation au CCAS pour m'écrire

Ce sont des gens corrompus adeptes de faux témoignage, harcèlement moral et cie...

Le rendez vous avec la médecine du travail date du moment où je travaillais sans CACES valide et sans autorisation de conduite de leur part.

Je souhaitais renouveler mon CACES d'où le rendez vous à la médecine du travail.

Par kang74

Vous avez donc un courrier donnant votre adresse de domiciliation à votre employeur ?

L'adresse c'est celle de la fiche de paie .

Que tout le monde sache que vous dormez là pendant votre pause (et donc pas le soir ?) n'empêche pas que vous n'avez aucune autorisation pour l'avoir fait : il y a des problèmes d'assurance et tout simplement vous ne pouvez pas privatiser une salle qui est destinée à tous les salariés .

C'est un trouble objectif à l'organisation de l'entreprise .

Je ne vois pas le lien entre médecine du travail et caces : c'est l'employeur qui vous a pris ce rendez vous ?

Vous parlez d'une sanction en deux mois de travail (ancienneté) que vous n'avez pas contesté ...

Par de là, il n'y a pas besoin de faux témoignage ou de corruption pour que vous soyez sanctionné .

Après il faut vérifier qu'ils aient respecté la procédure et avec cette histoire d'adresse, ce n'est pas simple .

Ils ont pu envoyer les courriers à l'adresse que vous leur avez donnée, au début de contrat si vous n'avez aucune preuve de leur avoir communiqué votre nouvelle adresse .

Avez vous demandé une explication pour la mutuelle par écrit ?

Quelle est la chronologie des faits datée ? Vous ne donnez toujours pas la date du premier jour de la mise à pied .

Il faut faire un dossier lisible à faire examiner par un syndicat .

Il est possible que vous soyez déjà licencié : une LRAR est recommandée mais il faut déjà savoir quoi y mettre ...

Par Ced69

Mon CDI est a l'adresse du travail, c'est eux qui ont fait cela à mon embauche.

Cela fait des années qu'ils font viré des gens avec de faux témoignages, donc je n'échappe pas à la règle.

C'est l'employeur qui m'a autorisé à dormir donc la nuit dans la salle de pause.

C'est l'employeur qui a demandé le rendez vous à la médecine du travail puisque lorsqu'ils ont voulu me donner un avertissement j'ai signalé que mon CACES n'était plus valable, qu'ils m'ont embauché malgré cela et que je n'ai jamais eu d'autorisation de conduite.

J'ai demandé à refaire ma formation et ils ont demandé mon rendez vous à la médecine du travail, qu'ils ont annulé sans me prévenir.

J'ai eu 3 sanctions en deux mois de travail.

J'ai eu la réponse de la mutuelle ce matin, depuis fin septembre il a demandé à résilier ma mutuelle pour rupture du contrat de travail alors que je suis en mis à pied seulement au 31 octobre.

Je me rends parfois au syndicat puisque que je suis syndiqué mais je n'ai pas plus d'informations non plus.